République Française

LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune de RIS

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/06/2026 A 09 H00

Présents : DENEUVY Georges, BARGOIN Patricia, LAMBINET Thierry, OVERDUIN Alice, DEMEUSE Jean-Jacques, ROBILLON Nelly, MÉNÉTRIER Cyril, WAGNER Flore, LUCAS Jacques-François, GOUGAT Elodie, RENAULT Philippe, PIOTTE Nathalie, ARNOULD David, CARACCIOLO Sophie, Mathias MOREAU ;

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du conseil municipal précédent
- Nomination du secrétaire de séance
- Délibérations : Membres du SMGF, membres CCID, DM incorporation bien sans maître, nomination régisseur, création comité consultatif, détermination nombre d'adjoints, délégués SIEA, création poste adjoint technique, participation frais de transport.
- Procédures en cours de ventes de terrains
- Eco-pâturages
- Modification temps de travail Mme Viallon
- Cadeau enfants CM2
- Station service
- Questions diverses

****

Ouverture de séance à 09h03

Me CARACCIOLO Sophie est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du PV du conseil du 29 avril 2026 : unanimité

Membres du Syndicat Mixte de Gestion Forestière (SMGF) :
Il manquait quatre élus dans le SMGF.

Liste proposée :

Président : Cyril MENETRIER

1 délégué Calville	Mathias MOREAU
4 délégués Ris	Thierry LAMBINET, Jacques-François LUCAS, Cyril MENETRIER, Alice OVERDUIN
2 délégués Commune	Robert FOUCHER, Corentin RODDIER

Pour : 15

Membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

Le Maire rappelle que la commission doit être composée exclusivement de citoyens (6 titulaires et 6 suppléants)

Liste proposée :

Titulaires	Suppléants
Jean-Yves BARGOIN	Pierre BLAND
Didier BOUCHET	Jacqueline GREMY
Dominique DUPUY	Nicole LORIETTE
Elodie FRECHET	Catherine MARTINET
Marie-France RENAULT	Nathalie MOREAU
Brigitte VIN	Olivier PHILIPPE

Pour : 15

Membres du Comité Communal d'Action Sociale (CCAS) :
Le Maire informe le Conseil Municipal que la Sous-préfecture a alerté sur le fait que le CCAS devait revoir sa composition : il est constitué de trop de membres élus par rapport au nombre de membres citoyens.

La Première Adjointe explique la proposition de répartir les membres élus entre CCAS et SIAD qui constituent deux entités complémentaires.

Le Maire précise que les personnes concernées seront ainsi réparties entre personnes impliquées officiellement, figurant sur la liste transmise à la sous-préfecture (CCAS) , et ceux qui agissent dans le cadre du plan canicule (SIAD)

Listes proposées :

CCAS

Membres élus	**Membres citoyens**
Sophie CARACCIOLO	Karine GREMY
Nathalie PIOTTE	Catherine MARTINET
Nelly ROBILLON	Marie-France RENAULT
Philippe RENAULT	

Pour : 15

SIAD

Membres élus	**Membres citoyens**
Elodie GOUGAT	Marie-Christine COLNGE
Flore WAGNER	Jean DUPUY

Pour : 15

POINT d'information Canicule

1) Nathalie PIOTTE informe le Conseil Municipal de l'organisation mise en place par le CCAS dans le cadre du Plan Canicule :

- Etablissement de binômes en charge du suivi des personnes inscrites sur la liste Plan d'Urgence
- Un appel hebdomadaire par les binômes
- Une visite tous les quinze jours par les binômes (qui s'y rendent ensemble)
- Création par Patricia BARGOIN de cartes CCAS, portant la photo et le nom du membre du CCAS, que les binômes présentent lors des visites.

Nathalie PIOTTE fait le bilan de la première semaine de la mise en place du plan Canicule :

- Un rappel des consignes a été fait par téléphone. Les personnes contactées vont bien.
- Des demandes sont en cours auprès des industriels locaux et de Carrefour Market pour mise à disposition de bouteilles d'eau à distribuer aux personnes inscrites sur la liste du Plan d'Urgence.

2) Le Maire informe le Conseil Municipal
- de l'autorisation donnée aux parents d'élèves de ne pas envoyer les enfants à l'école lundi et mardi après-midi en raison de la température (31°C dans les salles de classe)
- que les enfants accueillis à l'école sont regroupés dans la classe des petits, plus fraîche.
- Alice OVERDUIN relaie l'appréciation formulée par les parents

Délégués au Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement (SIEA)
Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de modifier la liste des délégués au SIEA, par rapport à celle votée au premier conseil municipal.

Le Deuxième Adjoint explique que Cyril MENETRIER, titulaire dans la liste initiale, quitte le SIEA en raison de son implication dans d'autres instances.

Sont proposés pour :

- titulaire : Jean-Jacques DEMEUSE
- suppléant : Mathias MOREAU

Vote : 15 pour

Modification du nombre d'adjoints

Le Maire propose de réduire le nombre d'adjoints des trois votés lors du premier Conseil Municipal, à deux, suite à la démission d'Alice OVERDUIN le 21 mai 2026.
Il la remercie devant le Conseil Municipal pour son travail, son énergie, les idées qu'elle a fait surgir lors des réunions qu'elle a organisées en tant qu'adjointe.
Il est triste, mais comprend sa décision, et informe le Conseil Municipal qu'une discussion à quatre a eu lieu (lui-même, Alice OVERDUIN, la première adjointe et le deuxième adjoint).
Il est heureux qu'Alice OVERDUIN reste dans le Conseil Municipal où il sait qu'elle apportera tout ce qu'elle peut.

Le Maire précise que
- la proposition de rester avec deux adjoints seulement n'est pas nécessairement définitive.
- La première adjointe et le deuxième adjoint ont accepté de se répartir les délégations qu'avait Alice OVERDUIN

La première adjointe indique que
- les quatre conseillers délégués ont pris leur mission à la hauteur de leur fonction, aux côtés des deux adjoints et du maire
- tous sont très investis dans les commissions
- de ce fait, tout fonctionne très bien.

Elle précise que si cette situation évolue et que les choses changent de façon trop importante, la nouvelle organisation à deux adjoints serait à reconsidérer.

Le deuxième adjoint confirme avoir pesé le pour et le contre et décidé d'attendre l'automne pour voir si la nouvelle organisation est viable.

Vote : 15 pour

Le Maire rebondit sur les remarques précédentes pour dire que
- cela implique de demander un peu plus aux c ?? délégués
- il est important de garder les personnes impliquées afin d'assurer un juste équilibre

- il sera nécessaire de rédiger une délibération pour déterminer la répartition des tâches qu'avait Alice OVERDUIN

Incorporation bien sans maître
Le Maire explique que dans le cadre d'un bien sans maître, la mairie peut récupérer ledit bien, ce qui a un coût pour la commune.

Messieurs ROCHE avaient informé la municipalité précédente parce qu'ils souhaitaient acquérir les parcelles AA 0003 et AA 0005.

La précédente municipalité avait donc démarré la procédure qui est maintenant terminée.

La valeur du bien doit être incluse dans le patrimoine communal avant d'en sortir.

Sont soumis au vote les crédits suivants :

La valeur de 11 320 euros apparaît en dépense puis en recette
Le montant inclut les frais de notaire.

Vote pour : 15

Création d'un comité consultatif pour la commission communale culturelle et festive
La première adjointe informe le Conseil Municipal de la proposition du Maire de créer un comité consultatif pour la mise en place d'une commission communale culturelle et festive et d'y associer habitants et élus.

La liste proposée est la suivante

TITRE	NOMS
Président d'honneur	DENEUVY Georges
Vice-présidente	BARGOIN Patricia
Référent principal	MENETRIER Cyril
Elu	MOREAU Mathias
Elue	ROBILLON Nelly
Elue	WAGNER Flore
Elu	RENAULT Philippe
Citoyen	BOUCHET Didier
Citoyen	ROBILLON Xavier
Citoyenne	MOSNIER Lucie
Citoyenne	GIRAUD Nathalie

Vote : 15 pour

Nomination régisseur
Le Maire explique la volonté de la municipalité actuelle de mettre en place un système qui permet d'être en règle avec la législation concernant la circulation de l'argent dans le cadre d'une manifestation comme la fête patronale, en créant le poste de Régisseur des recettes qui

- vend des jetons au public
- est la seule personne habilitée à recevoir de l'argent
- relève régulièrement l'argent dans la caisse.

Sont proposées les personnes suivantes

TITRE	NOMS
Régisseuse	ROYET Bérangère
Régisseuse suppléante	PIOTTE Nathalie

Vote : 15 pour

Point d'information à propos de l'organisation de la fête patronale

- Une réunion avec les associations a donné lieu à des retours positifs avec une volonté affichée de tous de contribuer à l'édition 2026 de la fête.
- Les citoyens sont invités à venir participer comme ils le souhaitent à la mise en place de la fête.
- Un groupe Whatsapp sera mis en place pour faciliter sa préparation
- Un planning de rotation toutes les deux heures pendant la fête sera mis en place pour permettre à chacun de participer au bon déroulement de l'événement, mais aussi d'en profiter.
- En cas d'excédent sur les comptes, celui-ci pourra servir à
- l'édition suivante de la fête ou au financement de voyages scolaires, de sorties culturelles, d'actions pour le CCAS

Création d'un poste d'adjoint technique avec modification du temps de travail de Madame VIALLON:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- dans le cadre des états de service de Mme VIALLON Marie-Fabienne
- en fonction de son investissement dans ses tâches

il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint Technique Principal 1ère Classe à raison de 35/35ème, indice brut 478 et indice majoré 420.

Le poste actuel à 28h de Madame VIALLON sera donc supprimé et Madame VIALLON Marie-Fabienne nommée sur le nouveau poste sans pénalisation aucune, en préservant son ancienneté et ses avantages liés à celle-ci.

Vote : 15 pour

Une redistribution des tâches sera mise en place, permettant à

- Madame VIALLON Marie-Fabienne d'assurer certaines petites tâches qui incombaient précédemment aux ouvriers de la commune
- aux ouvriers de la commune d'assumer les tâches plus techniques qui correspondent à leurs domaines et à leurs attributions

Dans le même ordre d'idées, le Maire informe le Conseil Municipal de sa volonté de trouver des personnes qui feraient la sortie de l'école pour alléger les employés municipaux, et recevraient une petite rémunération en contrepartie, ce qui permettrait à la commune d'exiger une obligation de service de leur part.

Le Maire soulevé le problème du manque de sécurité aux abords de l'entrée de l'école du côté de la classe des petits et indique son souhait d'adresser la question au département pour trouver une solution du type une réduction de la chaussée avec circulation prioritaire dans un sens.

Participation aux frais du transport scolaire

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Ris prend en partie en charge les transports scolaires pour les enfants se rendant au Collège Condorcet de Puy-Guillaume.

En fonction des réductions budgétaires et des économies de fonctionnement à réaliser, cette aide aux parents d'enfants scolarisés au Collège Condorcet de Puy-Guillaume doit être modifiée.

Le Maire propose au Conseil Municipal qu'une somme forfaitaire de 30 € soit allouée par facture et par enfant résidant sur la commune de Ris et se rendant au Collège Condorcet de Puy-Guillaume.

Vote : 15 Pour

Procédures en cours de ventes de terrain

1) Le Maire informe le Conseil Municipal que
- suite à la décision prise lors du Conseil Municipal du 29 avril dernier, Monsieur LEQUEUX accepte le prix de vente proposé pour la parcelle cadastrée AA534 (15m2), soit 220 euros.
- Monsieur LEQUEUX doit enlever les barrières qui se trouvent sur la voie publique
- Un géomètre expert vient reborner le domaine public parce que Monsieur LEQUEUX conteste le bornage existant.
- L'intervention du géomètre expert est au frais de la commune parce que c'est cette dernière qui demande le rebornage.

2) Le Maire confirme au Conseil Municipal que
- suite aux décisions prises lors du Conseil Municipal du 29 avril dernier, Monsieur et Madame Fongarland vont payer le géomètre expert pour borner la voie publique permettant sa transformation en domaine privé.

3) Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur CIVET, propriétaire de la parcelle ZL 0398 demande la transformation d'environ 206m2 de domaine public en domaine privé afin de l'acquérir, suite à la visite d'un géomètre expert qui à signalé à Monsieur CIVET une erreur faite au moment de l'achat de la parcelle, bornée par un autre géomètre expert. En effet l'entrée de Monsieur CIVET est sur le domaine public.

Le Maire propose au Conseil Municipal de vendre ces 6m2 (environ) pour 1 euro et précise que les frais de notaire seront à la charge de Monsieur CIVET.

Vote : 15 pour

Il est noté par ailleurs qu'il s'agira à l'avenir d'être vigilant lors d'achats et de constructions, afin d'éviter que
- la commune se trouve mis devant le fait accompli par les propriétaires.
- la commune continue de perdre du foncier de cette façon.

4) Le Maire informe le Conseil Municipal que
- Monsieur Naudot est intéressé par un bien sans maître attenant à sa maison ZA 0141.
- il convient de vérifier s'il s'agit effectivement d'un bien sans maître et, si c'est le cas de lancer la procédure permettant à Monsieur de Naudot de l'acheter, car il n'est pas dans l'intérêt de la municipalité d'avoir du terrain agricole.

5) Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'autorisation que lui a donnée le Conseil Municipal le 29 avril dernier de négocier avec Monsieur CULHAT l'achat des terrains cadastrés ZL0304 et ZL0372 qui bordent le stade de la commune, avec sur l'un une construction inachevée, intéressante pour une réhabilitation par la commune, et sur l'autre un bâtiment en mauvais état, le tout représentant un ensemble dont une grande partie est constructible, tandis que la superficie

importante (5 600 m2) et sa situation jouxtant le stade permettent d'envisager des aménagements en lien avec des activités sportives.

Le Maire indique

- que nous avons intérêt à acheter cet ensemble, plusieurs personnes intéressées, ayant contacté Monsieur CULHAT
- qu'une préemption serait plus chère.
- que le prix négocié avec Monsieur CULHAT pour l'ensemble est de 27500 euros.

Le Maire soumet la proposition d'acheter lesdites parcelles pour la somme indiquée

Vote : 15 Pour

Le Maire indique que

- un groupe de travail sera constitué pour piloter le projet (la demande de subventions étant conditionnée par l'établissement d'un projet), avec recherche d'architecte et choix du maître d'œuvre (mairie ? architecte ? autre ?)
- dans un premier temps une réunion d'information sera organisée permettant à tous de contribuer leurs idées
- le groupe de travail fera un retour aux autres membres du Conseil Municipal

Point d'information sur le financement des travaux de l'église

Le coût des travaux, très élevé est en grande partie couvert par des subventions diverses : l'état, l'Union Européenne, le département.
Toutefois le paiement de la TVA lié aux travaux nécessite une avance de frais par la commune qui est ensuite remboursée.
Cette avance de frais nécessite un emprunt par la commune, ce qui donne l'impression d'un fort endettement de la commune. Or ce n'est pas le cas ; il s'agit d'un jeu d'écriture

Eco-pâturages

Cyril MENETRIER se retire du conseil municipal pendant les discussions autour de ce point à l'ordre du jour.

Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention, signée par la municipalité précédente avec Monsieur Cyril MENETRIER qui autorise ce dernier à mettre ses moutons sur les terrains communaux (parcelle ZL 0329 et ZL 0375) à côté du cimetière et autour des lagunages, à la station d'épuration, sans contrepartie financière, considérant que cela contribue à l'entretien de ces espaces, et étant entendu que Monsieur Cyril MENETRIER s'occupe également de les clôturer.
Il s'agit donc d'une convention sans engagement financier et non pas d'un contrat de fermage.

Vote : 14 Pour

Cyril MENETRIER rejoint le conseil municipal pour la suite des points à l'ordre du jour.

Cadeau Enfants CM2

Le Maire propose au Conseil Municipal, compte tenu du cadeau de fin d'année aux élèves de CM2 prévu par l'Amicale qui est une calculatrice, que le cadeau de la Municipalité soit un bon d'achat Décathlon de 40 euros, ce qui permet de contribuer à l'achat d'un équipement sportif pour la rentrée en 6ème.

Vote : 15 pour

Station Service

Point d'information : Le Maire informe le Conseil Municipal de l'état du dossier et de la procédure des permis de construire

- Le projet de station service concerne les terrains achetés par Monsieur MEYRONNE (AB 0015 et AB 0016).
- La demande de permis de construire a été faite auprès de TDM qui a le personnel habilité à l'instruire.
- Le Maire signe l'autorisation ou l'interdiction, en fonction de la décision de la communauté de communes. En effet, si tout est en ordre du point de vue légal, le Maire n'a pas de raison légale de s'y opposer.
  Le dossier est actuellement en attente de pièces complémentaires, et le projet est donc encore en discussion.
  Il est notamment question d'une boutique en plus des pompes et du parking. TDM souhaite plus d'informations au sujet des produits que vendrait la boutique.

  Par ailleurs, suite au rendez-vous qu'il a eu avec Madame BOUCHET Sylvie, le Maire a demandé à Monsieur MEYRONNE
- d'être en contact avec elle, et une rencontre est prévue ;
- de modifier la disposition envisagée pour que la boutique soit du côté de la maison dont les fenêtres ne donne pas sur le terrain

Questions Diverses

Le texte de la convention des locaux municipaux pouvant être mis à disposition des associations a été revu afin de mettre les choses à plat en termes de droits, devoirs, interdictions, avec un règlement général plus global qui mentionne l'existence du règlement général de la salle des fêtes.

Point sur la gestion des déchets : Constatant le problème sérieux que cela représente, le Maire a fait un courrier à TDM et obtenu un rendez-vous le 2 juillet à Thiers. En raison de la politique plus coercitive du département de l'Allier en la matière, certains habitants des communes limitrophes de l'Allier viennent jeter leurs déchets ici.

Point sur la mobilité : Constatant la suppression en septembre 2025 des lignes 55 et 56, et la desserte de la ligne 12 SMTUT qui n'inclut pas Ris, le Maire a adressé un courrier au SMTUT et à TDM avec une proposition de

- 2 ou 3 aller-retours au départ de Ris (1 le matin, et 1 l'après-midi)
- Transport à la demande tous les jours à partir de septembre
- Autorisation pour les habitants autres que scolaires de prendre les transports scolaires.

Point sur la fermeture de la Salle des Fêtes

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris la décision de fermer la salle au lendemain de la venue de la Sous-préfète le 26/05/2026. En effet, constatant que l'avis défavorable à son utilisation en l'état, n'avait pas été suivi d'effet, malgré certains travaux faits depuis, la Sous-préfète a alerté sur les risques encourus en cas d'incident :

- Pas de couverture par les assurances
- Responsabilité pénale du Maire

La Mairie a assisté certaines personnes qui n'avaient pas de solutions alternatives dans leurs recherches.

Les problèmes qui subsistent concernent

- Le remplissage correct des registres de sécurité
- L'affichage des plans d'évacuation
- L'identification de la matière des dalles du plafond, qui seront remplacées par des dalles coupe-feu si les certificats d'origine ne sont pas retrouvés.

Une fois cela fait, et après passage d'une nouvelle commission sécurité, la salle des fêtes devra être à nouveau utilisable pour septembre.

Point sur le matériel numérique de la Mairie

Après vérification des abonnements, ceux jugés inutiles seront résiliés.

Le site web de la commune a comptabilisé 7 mille visites en 3 semaines.
La Gazette sera distribué la semaine prochaine.

Suite à la suggestion faite par un membre du public, il a été décidé de demander aux habitants qui le souhaitent de communiquer leur adresse mail pour recevoir à l'avenir la Gazette par courrier électronique, et non plus sous forme de papier imprimé dans la boîte aux lettres physique.

Intervention de Madame Sophie CARACCIOLO : elle souhaite apporter le complément d'information suivant aux indications données en fin de Conseil Municipal du 29 avril dernier : le projet de Voie douce porté par la Mairie de Châteldon, projet d'intérêt touristique, est à distinguer de celui porté par le Parc du Livradois-Forez, également sur le Vauziron entre Chez Dragon et la Dore, qui concerne la gestion des berges de ce cours d'eau dans le cadre du programme Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) financé par les impôts fonciers.

Fin du Conseil à 11h30